



Légende :

- Occupation du sol (Corine Biotope)**
- 31.831 - Ronciers
 - 87.1 - Terrains en friche
 - 83.31 - Plantations de conifères
 - 81.1 - Prairies sèches améliorées
 - 85.3 - Jardins / Terrain d'agrément
 - 86 - Zone urbaine - Bâti
- Haies et arbres**
- Haie arborée dense
 - Haie arbustive dense
 - Haie arbustive peu dense
 - Haie buissonnante dense
 - Haie buissonnante peu dense
 - Haie horticole
 - Haie de peupliers
 - Plantation récente
 - Haut-jet significatif
 - Têtard significatif
 - Têtard remarquable (intérêt biologique)
 - Haie classée au document d'urbanisme
- Hydraulique**
- Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau temporaire
 - Fossé principal
 - Etang - Mare
 - Apport extérieur
- Autres éléments**
- Rupture de pente
 - Périmètre d'étude
 - + Sondage pédologique ne répondant pas à l'arrêté zones humides
 - + Calvaire

Environnement / Occupation du sol

- Pas d'espace naturel remarquable sur le site d'étude (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO) : le plus proche situé à environ 1,9 km au nord (ZNIEFF 1 : Etang des Aies - Beau Soleil)
- Site s'inscrivant en continuité sud-ouest du bourg, bordé à l'ouest par la déviation (RD755).
- Périmètre majoritairement sous couvert de prairies améliorées, fauchées ou bien pâturées par des chevaux, de faible diversité floristique.
- Quelques délaissés agricoles ou routiers évoluent en friche ou en ronciers.
- Parcelle au nord correspondant à un terrain d'agrément et à un boisement de résineux, sans intérêt biologique.
- Végétation linéaire bien représentée en limite est et sur la partie centrale, avec quelques tronçons de belle qualité végétale.
- Présence d'un alignement d'arbres au sud et d'arbres significatifs dans la haie buissonnante centrale, dont 3 présentent un intérêt biologique.
- Quelques linéaires de haies horticoles, sans intérêt, rappelant la proximité du bâti.
- Haie située en limite est, classée au document d'urbanisme.

Hydraulique

- Pour rappel, pas de zones humides à l'échelle du site d'étude.
- Site qui s'inscrit sur le bassin versant de la Moselle, qui s'écoule à l'est.
- Présence de deux mares sur la moitié nord, qui semblent de par leurs caractéristiques de faible intérêt écologique.
- Apport extérieur au nord-ouest à prendre en compte dans l'aménagement (1 400 m²).

Faune/Flore

- Pas de flore protégée et/ou patrimoniale observée.
- Pas d'amphibiens (période peu propice) et reptiles protégés.
- Site favorable à l'accueil d'oiseaux protégés communs.
- 3 arbres têtards d'intérêt biologique, présentant des galeries d'insectes saproxylophages (présence fortement probable du grand capricorne) et des cavités (favorables aux oiseaux nocturnes et potentiellement chauve-souris).

CONCLUSION

- Prendre en compte dans l'aménagement les arbres significatifs identifiés, en priorité les 3 arbres d'intérêt biologique.
- Prendre en compte dans l'aménagement la trame bocagère, en particulier les linéaires de belle qualité végétale.
- En cas de comblement des mares, si le projet ne permet leur maintien, prévoir un passage terrain en début de printemps pour s'assurer de l'absence d'espèces protégées.
- Projet soumis à la loi sur l'Eau au regard des rubriques 2.1.5.0 et 3.2.3.0.
- Projet soumis à demande d'examen au cas par cas (catégorie de projet 39).

